

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 18 janvier 2024

Les représentants de la CFTC ont boycotté le CSAL consacré aux suppressions d'emplois mais ont siégé à sa re-convocation parce **qu'ils sont élus pour vous représenter.**

La politique de la chaise vide n'est pas dans l'ADN de la CFTC.

Suppressions d'emplois au 1^{er} janvier 2024

En 2024, la DGFIP se félicite de la création nette de 148 emplois (ETP ou Equivalent Temps Plein) suite à la mise en place du COM (Cadre d'Objectifs et de Moyens); principalement des emplois A.

Mais afin de permettre le renforcement de certaines activités, la DGFIP doit redéployer 600 ETP du réseau (SIP-SGC-SIE)..

La CFTC DGFIP Loiret estime que ces nouvelles suppressions d'emplois ne peuvent que contribuer à entretenir la désillusion des agents quant à leur avenir à la DGFIP et à celui de leurs missions. Ce qui explique, pour partie, les mauvais résultats des derniers sondages effectués auprès des agents.

La CFTC DGFIP Loiret rappelle que les agents se sont aussi exprimés en 2023. Les résultats de l'observatoire interne, l'augmentation des signalements de RPS des agents dans le cadre du DUERP et du questionnaire informatique publié en décembre 2023, montrent que les agents constatent sans être contredits que la DGFIP est en déphasage avec leurs attentes.

La CFTC DGFIP Loiret regrette que l'expression des agents ne soit pas prise en compte et qu'aucune pause quant aux suppressions d'emplois dans le réseau ne soit actée. Depuis le NRP, les agents du réseau n'ont pu bénéficier d'aucune respiration et subissent les conséquences des changements de la DGFIP à marche forcée.

Les conséquences nous les connaissons tous : des vacances d'emploi sur l'ensemble du territoire, des services en sous-effectif permanent, des missions fragilisées et des agents à qui il est demandé de s'adapter, de prioriser et en résumé à apprendre à se passer du nécessaire pour parer au plus pressé.

Le réseau va encore une fois payer la facture de ces 600 « réelles » suppressions d'emplois pour 2024.

Pour la DRFIP Loiret, la « contribution » est donc de 10 suppressions nettes d'emplois B et C ce qui ramène à 743 ETP la dotation en emplois de notre direction locale (après 17 en 2023 et 14 en 2022).

Pour la CFTC DGFIP Loiret, remarque la suppression inexorable à supprimer des emplois de catégorie B et C dans notre département.

Localisation des 10 suppressions d'emplois :

- **5** cadres B (SIE Loiret Est et SIE Loiret Ouest, Direction DAJ, PRS antenne Montargis et un géomètre) et création +1 B au SDIF soit 4 ETP nets ;
- **6** cadres C (2 SPFE Orléans ; 1 SGC Pithiviers ; 1 THD ; 1 Direction Division Recouvrement Contrôle fiscal ; 1 PCD).

La direction a également procédé à des redéploiements (cadres A et A+) afin de mettre en concordance la dotation d'emplois avec les affectations réelles au niveau des grades.

Suite aux demandes de vos élus CFTC, la direction locale nous a indiqué que la dotation 2023 en auxiliaires était de 103 mois (équivalent à environ 10 ETP) et que le nombre de contractuels (affectés sur des emplois vacants non pourvus) était de 15 ETP sachant que ces contractuels ne peuvent faire l'objet d'une titularisation à la fin de leur contrat (sauf décision législative).

La CFTC DGFIP Loiret a constaté une suppression de 2 cadres C au SPF-E et l'accueil quasi simultané de 6 apprentis.

La directrice a donné deux raisons à cela :

- l'augmentation au sein de nos services du nombre d'apprentis (exemple 6 au SPFE) est la conséquence de la difficulté de nos étudiants à trouver des stages.
- les deux suppressions de postes sont le fait d'une baisse des charges dans les SPFE. (Accès des notaires au fichier ANF)

La Directrice a aussi expliqué que la direction avait un rôle d'aide auprès des jeunes apprentis, stagiaires qui rencontrent des difficultés à trouver des stages ou alternance, dans un contexte socio-économique difficile.

La CFTC DGFIP Loiret partage cet avis mais rappelle cependant que le stagiaire ou l'apprenti doit apprendre dans un environnement favorable, c'est à dire avec un moniteur de stage disponible. Ce qui sous entend que l'effectif à poste doit être suffisant. Enfin la CFTC DGFIP Loiret, rappelle que l'apprenti ou/et le stagiaire n'a pas vocation à effectuer les mêmes missions qu'un agent titulaire.

Il nous a été précisé que la dotation en auxiliaires du SDIF suite à la « difficile » mise en place de GMBI avait été financée par un abondement exceptionnel de la Centrale de 62 mois sur les exercices 2023/2024.

La CFTC DGFIP LOIRET a voté une nouvelle fois CONTRE ces suppressions d'emplois.

Comment la DGFIP peut-elle être « attractive » avec la mise en place année après année d'un plan social voté par l'assemblée nationale ?

Encore une fois, la CFTC DGFIP LOIRET constate que c'est le réseau de proximité (SIP-SGC-SIE) ainsi que les cadres B et C qui paient la facture de ces suppressions. La CFTC DGFIP LOCALE a redit à notre direction que ces suppressions fragilisaient notre réseau déjà lourdement impacté par le NRP.

Le Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) qui met l'accent sur l'informatique ne laisse pas augurer pour l'avenir, un changement de cap dans les suppressions d'emplois.

Mise en place du Pôle Régional de l'Immobilier de l'Etat (PRIE) le 1^{er} septembre 2024 au sein de la DRFIP Loiret

Cette généralisation fait suite à la mise en place de cette activité en 2017, suivi par un bilan en 2020 qui suite à la mise en place d'un groupe de travail, a décidé d'expérimenter au sein des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie et Occitanie un regroupement « régionales des services » en soutien des services SLD (1 par département) et PGD (1 par région) afin d'obtenir des services viables et à taille critique moins soumis aux aléas des mutations et des départs en retraite.

Ce service sera implanté sur le site de la Bretonnerie et n'entraînera pas de conséquences immobilières (déplacement des agents).

Le recrutement des inspecteurs se fera au choix suite au mouvement national.

La DRFIP Loiret, a informé la CFTC DGFIP LOIRET que l'ensemble des agents avaient décidé de suivre la mission.

Pour la CFTC DGFIP Loiret tout acte de mutations, n'est pas neutre ! Nous restons attentifs au suivi de cette future mise en place. N'hésitez pas à nous contacter, si besoin.

Informations complémentaires

Budget « convivialité » :

La directrice a confirmé l'allocation au sein de chaque service d'un budget de 30 euros/agent pour des moments conviviaux. Ce budget est financé par la DGF du département.

Suite à la demande d'un chef de service, elle a précisé aux deux organisations syndicales présentes que, selon les projets présentés, des « facilités » horaires pourraient être accordées aux personnels dans ce cadre.

La CFTC DGFIP Loiret, depuis des années, alerte la direction sur la dégradation du collectif de travail. Nous espérons que cette action favorisera la reconstruction ou/et la consolidation au sein du service. La CFTC DGFIP Loiret espère que cette initiative sera constructive et renouveler l'an prochain.

Audit interne :

La directrice nous a fait part du prochain audit sur le thème du respect des règles de pointage par les agents de la DRFIP.

Question diverse :

Questionnée par vos élus CFTC DGFIP Loiret, la directrice a indiqué, suite à notre interrogation, que la mise en place de primes «au mérite» (RIFSEEP-CIA)_mentionnées par le Président de la République lors de son intervention du 16 janvier était pour le moment sans objet pour les cadres B et C.

Cela n'impactera pas la future campagne des entretiens professionnels de ce début d'année.



Justice sociale,
Engagement environnemental...
la CFTC vous souhaite
un monde du travail plus vert
et plus juste pour cette
année 2024.

Toutes nos propositions sur
[cftc.fr](https://www.cftc.fr)